La constitution

Le gouvernement fédéral a fait une offre honnête sur les ressources sous-marines, mais le gouvernement provincial l'a refusée sous prétexte que la propriété était la seule chose qui comptait. Terre-Neuve a pourtant refusé de soumettre la question à la Cour suprême, qui est le seul organisme habilité à trancher les questions de propriété, tout en prétendant qu'elle avait d'excellents arguments. Bien des gens estiment que le cas de Terre-Neuve est spécial et unique en son genre. Mais seule la Cour suprême peut trancher la question et le gouvernement provincial refuse de l'en saisir. Il refuse de négocier. Il refuse d'aller devant les tribunaux. Il préfère poursuivre sa rhétorique et continuer à taper sur Ottawa. Certains continuent d'entretenir un abominable sentiment anti-canadien dans notre province. C'est ce qui est le plus triste, monsieur l'Orateur.

Partout, des groupes et des personnes essaient de balkaniser le pays, de le morceler, d'élever des murs pour faire la séparation. L'essence même du Canada est en péril.

Il y a dans ma province des personnes qui encourageraient le nationalisme à outrance qu'elles savent avoir existé à Terre-Neuve au moment de la confédération. En 1949 s'est tenu le vote pour le Canada. Certains voulaient l'indépendance pour Terre-Neuve, et ils avaient peur du Canada. Ce sentiment trouvait son écho dans une chanson contre la confédération dont la dernière ligne avertissait le «loup canadien» qu'il n'approcherait qu'à ses risques et périls. Certains cherchent aujourd'hui à alimenter le mythe du loup canadien, avec cette variation qui invite le loup canadien à s'approcher quand Terre-Neuve a besoin de lui, et seulement quand Terre-Neuve le veut bien. La contestation et le conflit persistent donc à Terre-Neuve, le conflit entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre la confédération, entre ceux qui veulent un pays et ceux qui en veulent dix, entre ceux qui partagent la vision Trudeau et ceux qui partagent la vision Lévesque. Mais Terre-Neuve et les Terre-Neuviens ont changé depuis la confédération. En 1949, seulement 50 p. 100 ont voté pour le Canada. Aujourd'hui une très forte majorité voterait pour le Canada, car depuis ce temps-là, nous avons appris à connaître et à estimer nos voisins canadiens. Depuis lors, nous sommes devenus Canadiens.

Nous pouvons songer au passé avec nostalgie, mais cette loi même nous permet d'envisager un avenir différent dont le Canada ne peut être absent. Notre identité canadienne améliore au lieu de dévaloriser notre identité terre-neuvienne. Nous ne sommes certes pas obligés de choisir entre Terre-Neuve ou le Canada, nous pouvons faire partie des deux à la fois tout comme les Canadiens français ou les Canadiens de l'Alberta. La force du Canada réside dans ses distinctions, mais seulement quand celles-ci existent dans un climat d'harmonie et d'unité.

Certains veulent mettre la culture de Terre-Neuve au rancart et en faire une chose de musée. Ces gens veulent créer le mythe du loup Canadien des temps modernes. Notre société est forte parce qu'elle croît et évolue. Notre population est forte parce qu'elle est non seulement terre-neuvienne mais également canadienne. Voilà pourquoi je suis scandalisé et indigné de la récente sortie hystérique du premier ministre de Terre-Neuve. Nous avons entendu dire qu'il ferait un procès au gouvernement fédéral à cause de son initiative constitution-

nelle. Il doit sûrement savoir qu'il n'a pas la moindre chance. Mais il est convaincu de son bon droit parce qu'il fait partie du groupe Lougheed, Lyon, Lévesque et cie—et nous connaissons tous les intentions de M. Lévesque. Pourtant, le premier ministre Peckford s'adresse aux tribunaux à propos d'une affaire qu'il ne peut gagner, et par ailleurs...

M. Clark: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Au nom de son gouvernement, le ministre pourrait-il nous préciser s'il tient le premier ministre Lyon du Manitoba et le premier ministre Peckford de Terre-Neuve pour des séparatistes. Est-ce bien là ce qu'il dit?

M. Rompkey: Vous allez devoir trancher ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, mais j'ai dit ce que j'ai dit, et je suis sûr...

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le ministre s'attire peut-être la réplique habituelle en pareils cas. Le chef de l'opposition (M. Clark) a profité de l'occasion pour faire ce qui se fait quelquefois soit interrompre le député qui a la parole. Je n'ai pas indiqué au ministre qu'il avait le droit de répondre à la question, s'il le désirait, ou de poursuivre son exposé. Cela dit, je donne de nouveau la parole au ministre.

M. Rompkey: Monsieur l'Orateur, tous ces premiers ministres ont partie liée et nous savons pertinemment ce que certains d'entre eux projettent. C'est manifeste.

Des voix: Oh, oh!

M. Rompkey: Le premier ministre Peckford refuse de soumettre aux tribunaux la question de la propriété des ressources sous-marines, même si bien des gens estiment que Terre-Neuve aurait de bonnes chances de l'emporter. Pourquoi serait-ce là une contradiction? Si on peut faire confiance aux tribunaux et s'ils sont les seuls habilités à rendre une décision sur la propriété et si la propriété est la question essentielle et fondamentale, pourquoi ne leur demande-t-on pas d'en juger? M. Peckford leur demandera de se prononcer sur une question qui touche l'avenir du Canada mais non pas sur une affaire qui aurait une incidence sur l'avenir de Terre-Neuve et du Labrador. On peut au moins dire de ce projet qu'il est uniforme dans son inconséquence. Cependant, il y a plusieurs jours, M. Peckford s'est montré plus éloquent que jamais lorsqu'il a prétendu que cette résolution que l'on proposait d'inclure dans la constitution canadienne ferait perdre le droit à l'enseignement confessionnel à Terre-Neuve et au Labrador et permettrait de modifier la limite actuelle du Labrador.

• (1650)

Ou M. Peckford ne sait pas lire, ou encore il induit délibérément la population de la province en erreur en tenant ces propos ridicules. S'il choisit délibérément des questions qui touchent une corde sensible comme le système d'enseignement confessionnel et la limite du Labrador, c'est qu'il veut monter la population de Terre-Neuve et du Labrador contre le gouvernement fédéral et faire rejeter les propositions constitutionnelles. Ces tactiques alarmistes auxquelles M. Peckford a recours ressemblent à celles dont M. Lévesque s'est servi pendant la campagne référendaire du Québec. Ces tactiques n'ont toutefois pas porté fruit au Québec et elles n'auront pas de résultat non plus à Terre-Neuve.